



Communiqué de presse

Mende, le 05 mai 2015

Le Loup en Lozère : situation au 5 mai 2015

Une nouvelle attaque imputée au loup au Pont-de-Montvert

Une attaque sur un petit troupeau ovin est intervenue dans la nuit du 02 au 03 mai 2015, sur le territoire de la commune du Pont-de-Montvert.

Le constat a été réalisé par les agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) dès le lendemain. Il a confirmé la présence de trois brebis tuées et d'une brebis gravement blessée, qui a dû être euthanasiée.

Au vu des premiers éléments relevés sur le terrain, ce dommage pourrait être attribué au loup. La confirmation par les spécialistes de l'ONCFS est attendue dans les prochains jours.

Le 9ème constat de dommages aux troupeaux domestiques en 2015

Ce dommage de prédation correspond au 9ème constat de l'année 2015. La responsabilité du loup a été retenue pour 5 d'entre eux, pour un total de 16 brebis tuées.

Depuis 2012, les dégâts induits par des attaques de loups sont indemnisés par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, pour un montant annuel d'environ 30 000 € pour le département de la Lozère.

Des moyens de protection des troupeaux

Face à au risque de prédation par le loup, les éleveurs peuvent mettre en place des dispositifs de protection. Leur efficacité a été démontrée pour diminuer la vulnérabilité des troupeaux.

Des subventions sont proposées dans le cadre de la politique agricole commune pour l'achat et l'entretien de chiens de protection, l'achat de clôtures (parcs de nuit mobiles électrifiés ou clôtures fixes électrifiées) ou le surcoût lié au gardiennage (recrutement d'un aide-berger ou gardiennage fait par l'éleveur).

Les dossiers de demande de subvention pour 2015 peuvent être déjà déposés à la Direction Départementale des Territoires.

Les mesures d'effarouchement, les tirs de défense et de prélèvement

Le plan national loup propose quatre niveaux d'intervention sur le loup, mobilisés progressivement en fonction de l'importance et de la récurrence des attaques depuis l'effarouchement (sonore, lumineux, ou par tir non-létal) jusqu'au tir de prélèvement en passant par le tir de défense et le tir de défense renforcée

En Lozère 420 tireurs sont habilités à la suite de formations dispensées par l'ONCFS ; Ces différents niveaux d'action ne peuvent être appliqués que dans des élevages qui ont, au préalable, mis en place des moyens de protection de leurs troupeaux.

En 2015, cinq éleveurs remplissent actuellement les conditions réglementaires leur permettant de disposer d'un tir de défense. Après sollicitation par les services de la DDT, un seul d'entre eux a pour l'instant répondu favorablement à cette proposition.

Une rencontre avec les jeunes agriculteurs.

Hervé Malherbe, Préfet de la Lozère recevra les représentants des JA dans les prochains jours afin de faire un point sur la situation et d'exposer les mesures de protection et de défense du plan national loup.

De plus, le comité de suivi "loup" se réunira très prochainement.